



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : Marie-Line FERRERES  
Téléphone : 04 67 61 61 39  
Mel : marie-line.ferrerres@herault.gouv.fr

*MLF*

**Montpellier, le 28 avril 2023**

**Objet : Dossier d'examen au cas par cas n° 2023-011  
accusé de réception**

En application des articles L122-1 et R122-3 du Code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Nom du maître d'ouvrage : Distillerie du Minervoais**

**Intitulé du projet : Installation d'une nouvelle colonne à distiller**

**Localisation : Route d'Homps – 34210 OLONZAC**

Ce dossier a été reçu à la DREAL le 28 avril 2023.

Une demande de complément pourra vous être adressée dans les 15 jours. En l'absence d'une telle demande, le délai d'instruction de 35 jours débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réalisation d'une étude d'impact.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Chef de Bureau

Pierrette OUAHAB

Copie pour information  
DREAL UD34

**Monsieur le directeur  
Distillerie du Minervoais  
Route d'Homps  
34210 OLONZAC**

1/1

Préfecture de l'Hérault  
Place des Martyrs de la Résistance  
34062 MONTPELLIER Cedex 2  
Modalités d'accueil du public : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
@Prefet34